



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3393

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la société TOTAL SA

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 29 NOVEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUGNERA (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3393 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA SOCIETE TOTAL SA

(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 2 décembre 2017 au 5 mars 2018, le Musée des beaux-arts de Lyon présente l'exposition « *Los Modernos. Dialogues France/Mexique* ».

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003, et dont les dispositions ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt de 60 % du montant des versements effectués par les entreprises, dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires.

Ces entreprises s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation des expositions temporaires, des événements et animations proposés pendant la durée des expositions. A ce titre, la société TOTAL SA a manifesté le souhait d'être mécène de l'exposition en effectuant un don de 80 000 €

Les contreparties qui seront apportées par la Ville de Lyon consisteront en :

- la présence du logo sur les documents et supports (site internet, intranet, réseaux sociaux...) de communication pour toute action d'information relative au projet (y compris audiovisuel) ;
- l'accueil d'une soirée au musée pour 120 personnes accompagnée d'une visite de l'exposition ;
- la fourniture de catalogues et de laisser-passer dans l'exposition ;
- la mise à disposition d'espaces du Musée un après-midi pour accueillir des personnes actives dans le champ social avec visites menées par des médiateurs conférenciers de l'exposition (5 groupes de 25 personnes).

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention jointe au rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 20 000 € et restent dans les limites de 25 % admises par l'administration fiscale.

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la Fondation Total pour l'exposition « *Los Modernos. Dialogues France Mexique* » est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La recette en découlant sera imputée au budget du Musée des beaux-arts, code service 31500, sur l'exercice 2017, programme ANNEXESBA, opération MECENEBA, fonction 322, chapitre 77, article 7713, LC 90383.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER